

N° 379. Vente de terrain de Conseil - Vu la délibération de principe du 3/12/71 portant sur la mise en viabilité du terrain communal dit Sté SCSF "Au Chuffour-Coulambes"

N° 1181 du 14/2/72

M la souscription échangée avec le Sté SCSF dont le prix est 5 mm, au sujet de la vente d'un terrain communal viabilisé de 8792 m²

Approbé, 13/3/72

M la délibération du 21/1/72 portant sur les frais de viabilité primaire, participatif, à construire devant remplacer la TLE.

1. Page

M le document d'expertise remis par M. Brunelle géomètre à mm.

Confirmer la vente à l'ensemble de terrains cadastrés A.1074.377-1083 pour un ~~terrain~~ ^{total} de 8792 m² au prix de 15^F le m² à la Sté SCSF, soit pour un montant de 131880^F

Conditions particulières: la Sté SCSF réalisera l'éclairage public et versera à la Commune une somme de 20500^F représentant TTC la mise en œuvre d'un surpresseur destiné à renforcer le réseau d'alimentation en eau potable. La Sté se portera garante du contentement de la participation de la viabilité primaire qui sera répartie à chaque constructeur et dont le montant est de 1000^F. La Commune de la commune réalisera le réseau d'assainissement et la voirie sous trottoir, et fournir la première d'eau nécessaire pour tous réseaux qui lui correspondra. Le Conseil confirme l'autorisation donnée en 1971 pour signer l'acte de vente à intervenir devant la Commune notaire à mm et tout document devant permettre la régularisation de cette affaire.